Nations Unies S/PV.6616



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6616e séance

Jeudi 15 septembre 2011, à 18 h 30
New York

Président :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	Mme Čolaković
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Inde	M. Kumar
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 13 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/574)

Lettre datée du 14 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/575)

11-49880 (F)





La séance est ouverte à 18 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 13 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/574)

Lettre datée du 14 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/575)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Enver Hoxhaj à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à une lettre datée du 14 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2011/575.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/574, qui contient une lettre datée du 13 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole à M. Mulet.

M. Mulet (*parle en anglais*) : Mon exposé va se concentrer sur les tensions qui persistent dans le nord du Kosovo depuis l'examen de la situation par le Conseil il y a quelques semaines.

Comme l'a indiqué le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Fariz Zarif, dans son exposé du 30 août (voir S/PV.6604), après les événements du 25 juillet, grâce aux efforts de médiation de la Force de paix au Kosovo (KFOR), toutes les parties avaient convenu que la KFOR assurerait le contrôle administratif des points de passage – 1 et 31 – au moins jusqu'à aujourd'hui, le 15 septembre. Le but de cet accord était de gérer la situation jusqu'à ce que Belgrade et Pristina reprennent leur dialogue à Bruxelles le 2 septembre, avec la médiation de l'Union européenne. La mise en œuvre de l'accord a permis de réduire graduellement, mais pas complètement, l'escalade des tensions dans le nord du Kosovo et de démanteler presque tous les barrages routiers qui avaient été installés par les membres de la communauté serbe du Kosovo.

Comme prévu, la réunion du 2 septembre à Bruxelles a examiné la question des timbres de douane du Kosovo, qui était à l'origine de l'embargo imposé par Pristina aux marchandises serbes et l'un des motifs invoqués pour justifier l'opération menée par la police dans le nord du Kosovo le 25 juillet. Finalement, un accord a été conclu sur la reconnaissance réciproque des timbres de douane par Pristina et Belgrade. Selon ce que nous avons compris, cet accord ne porte pas sur les autres questions douanières, notamment celle de la mise en place des contrôles douaniers aux deux points de passage dans le nord.

Le Conseil de sécurité se souviendra qu'avant le 25 juillet, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) contrôlait ces points de passage et s'occupait partiellement du contrôle douanier en procédant à l'enregistrement du trafic aux points de passage et en scannant les documents. Les informations ainsi obtenues étaient communiquées à la police et aux services douaniers du Kosovo, ainsi qu'aux autorités serbes par le biais du Bureau de liaison d'EULEX à Belgrade. En outre, les services douaniers d'EULEX procédaient à des contrôles de sécurité de routine conjoints avec la police d'EULEX.

Au fur et à mesure que la date du 15 septembre approchait, les autorités du Kosovo ont commencé à annoncer qu'elles entendaient assumer toutes les fonctions de contrôle frontalier et douanier aux points de passage à l'expiration du régime de la KFOR le 15 septembre. À cet égard, il semblerait qu'un plan opérationnel été élaboré par Pristina, en coordination avec EULEX, la KFOR et d'autres parties prenantes internationales, devait être mis en œuvre par étapes, à partir de demain, le 16 septembre. Le plan actuel, selon les informations que nous avons pu obtenir auprès de diverses sources, prévoit qu'EULEX assurera de nouveau le contrôle douanier et frontalier aux points de passage 1 et 31, en compagnie de deux agents locaux au niveau de chaque point de passage – un agent douanier du Kosovo et un agent de la police frontalière du Kosovo. Nous croyons comprendre qu'on s'efforcera d'y déployer un agent albanais de souche et un agent serbe de souche. Il semblerait également qu'à ce stade, des recettes fiscales ne seraient pas perçues à ces points de passage. D'après EULEX, les droits de douane pour les marchandises qui passeront par le point de passage 31 seront payés au terminal douanier de Mitrovica-Sud.

Une déclaration conjointe publiée hier par le Représentant spécial de l'Union européenne et EULEX fait référence à l'accord conclu le 2 septembre portant sur la reconnaissance des timbres de douane et précise que les autorités du Kosovo ont consulté le Représentant spécial de l'Union européenne et EULEX au sujet du processus de mise en œuvre de cet accord et que l'Union européenne espère que les embargos sur le commerce entre la Serbie et Kosovo peuvent être maintenant levés. Le chef d'EULEX, M. Xavier Bout de Marnhac, a déclaré :

> « Il s'agit de renforcer l'état de droit dans le nord, ce qui est dans l'intérêt de tous les citoyens respectueux des lois. Tel est l'objectif poursuivi par EULEX. Il y aura des équipes mixtes aux points de passage. Le travail opérationnel sera mené par EULEX, conformément à son mandat. »

Au cours d'une conférence de presse organisée pour annoncer le plan des autorités du Kosovo pour la mise en œuvre de l'accord, le Premier Ministre du Kosovo, M. Thaçi, a déclaré que le plan s'inscrivait dans le cadre de « la vision globale du Gouvernement du Kosovo pour les citoyens du Kosovo vivant dans le nord du pays » qui « permettra d'étendre le programme de la réforme du Gouvernement local […] en renforçant et en étendant dans cette région la présence et l'autorité de la République du Kosovo. » Il a ajouté qu'il envoyait un message à « tous les Serbes de la partie nord du Kosovo, à savoir que le Gouvernement du Kosovo sert tous les citoyens indépendamment de leur appartenance ethnique. »

En même temps, les Serbes du nord du Kosovo, qui continuent de rejeter l'autorité des institutions du Kosovo, sont fermement opposés aux plans de Pristina visant à procéder aux contrôles douaniers aux points de passage. En réaction à ces récentes déclarations, plusieurs manifestations pacifiques ont été organisées par des Serbes la semaine dernière dans le nord, auxquelles ont participé, entre autres, des écoliers, des employés du secteur judiciaire et du personnel médical. Dans l'ensemble, un climat de crainte et de préoccupation semble régner, les Serbes du Kosovo ayant redoublé de vigilance et se tenant prêts à réagir selon l'évolution de la situation – par exemple, en installant de nouveau des barrages routiers sur le principal pont de Mitrovica, ainsi que sur les grands axes routiers dans le nord.

Un certain nombre de représentants politiques ont également rejeté l'accord du 2 septembre sur les timbres de douane et ont sévèrement critiqué la KFOR et EULEX, les accusant de manque de neutralité, suite à leur appui aux plans de Pristina. En prévision des événements aux points de passage, on a annoncé la fermeture de toutes les institutions publiques et de toutes les entreprises privées dans le nord du Kosovo demain le 16 septembre. Aujourd'hui, nous avons été informés qu'à 21 heures, heure locale, la KFOR a fermé le point de passage 1 après qu'environ 100 Serbes du Kosovo s'y soient rassemblés. En outre, même si le point de passage 31 n'est pas officiellement fermé, un camion appartenant à un Serbe du Kosovo en a interdit l'accès, bloquant ainsi complètement la route.

De son côté, Belgrade a rejeté catégoriquement les plans de Pristina visant à procéder aux contrôles douaniers dans le nord – une question qui aurait dû être examinée dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Au cours d'une conférence de presse, le Président serbe, M. Tadić, a déclaré que « le fait que nous avons été informés des intentions de Pristina ne signifie pas que nous acceptons ces intentions ». Il a indiqué que la Serbie ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que cela ne se produise pas, et a prévenu la communauté internationale que « si ça se produisait, elle assumerait la responsabilité de toutes les conséquences éventuelles ». Il a ajouté qu'il « s'agit à présent d'une tentative d'imposer des solutions

unilatérales par la KFOR et EULEX, qui sont tenues à la neutralité de par leur statut » et que, pour la Serbie, « il est très perturbant de constater que ceux qui sont prêts à prendre ce genre de mesures unilatérales sont prêts à le faire par la force ».

À la lumière de ce que j'ai mentionné, nous sommes profondément préoccupés par le fait que la mise en œuvre des plans annoncés pourrait conduire à un durcissement des positions sur le terrain, mettre en péril la stabilité et provoquer une nouvelle flambée de violence. Bien qu'elle n'ait pas été consultée sur la teneur de ces plans par Pristina ou par les autres interlocuteurs internationaux, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a approché activement toutes les parties pour recueillir des informations, faciliter la communication et envoyer des messages – à Belgrade comme à Pristina, mais également aux dirigeants serbes du nord du Kosovo – prônant le calme et visant à décourager tout acte unilatéral ainsi que le recours à la force et à la violence. Ces derniers jours, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire-général, le général Zarif, a par ailleurs rencontré un grand nombre d'interlocuteurs clefs pour leur transmettre ce message personnellement, et il a facilité une rencontre entre les dirigeants serbes du nord du Kosovo et le commandant adjoint de la KFOR.

La MINUK continue de travailler en collaboration étroite avec toutes les parties en vue de trouver les moyens à mettre en œuvre pour préserver la paix et la sécurité dans tout le Kosovo et éviter une nouvelle crise. Nous espérons également que toutes les présences internationales au Kosovo s'acquitteront en conséquence des tâches qui leur ont été confiées dans leurs mandats. Mais il incombe avant tout aux parties de démontrer leur attachement sans faille au dialogue, à la réconciliation et à la paix plutôt qu'à des actions unilatérales ou à l'emploi de la force. Aujourd'hui, les membres du Conseil ont l'occasion d'envoyer un message clair à Pristina et Belgrade pour leur signifier qu'elles doivent assumer la responsabilité qui leur incombe d'empêcher le retour de la violence dans le nord du Kosovo, demain comme à l'avenir. Nous sommes d'une part opposés à toute action unilatérale, et, d'autre part, nous sommes opposés à toute rhétorique enflammée de la part des parties, notamment toute action qui menacerait les progrès accomplis et l'avenir du dialogue.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre d'une séance privée.

La séance est levée à 19 heures.